

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 17/05/2018
Date d'affichage : 17/05/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT le VINGT-QUATRE MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.
Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PUIPIER

COMPTE RENDU DU 24 MAI 2018

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 27 mars 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du 27 mars 2018.

1) Création de trois postes d'adjoints techniques pour besoin saisonnier pour la période estivale de 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter plusieurs personnes pendant la période estivale 2018 pour effectuer des travaux saisonniers : Entretien de la voirie, des espaces verts, fleurissement et des salles municipales.

Il suggère de passer avec ces personnes un contrat à durée déterminée.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) Tirage au sort des jurés d'assises 2019

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 avril 2018, la commune de St-Forgeux, compte tenu de sa population, doit désigner un juré parmi ses électeurs, appelé à composer la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2019.

Il est à noter toutefois, que la liste préparatoire ne pourra comprendre les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit au cours de l'année 2019)

Les fiches cartonnées doivent être transmises le plus rapidement possible et en tout état de cause avant le 15 juillet.

Cette désignation s'effectue en public, par tirage au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui ont été tirés au sort sont :

Mme REAL Monique, Monsieur LARROCHETTE Jacques et Monsieur TONCHIA Jacques.

3) Bail précaire avec Monsieur JOMARD Romain pour le local situé 20 espace du Tram au 1^{er} juillet 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire d'un local cadastré AM 332 situé 20 espace du Tram d'une surface de 126.28 m² à Saint-Forgeux.

Ce local à usage professionnel, sera loué à Monsieur Romain JOMARD artisan carreleur, demeurant « 153 Route de Villechenève » par un bail précaire à durée indéterminée qui ne peut excéder 3 ans.

Afin de formaliser l'occupation de ce local, il est proposé au Conseil d'approuver un Bail Précaire à durée indéterminée qui ne peut excéder 3 ans à partir du 1^{er} Juillet 2018, pour un loyer mensuel de 132,00 € soit pour un loyer annuel de 1 584,00 €.

Le Conseil Municipal

Vu le projet de bail.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Régularisation du dossier d'élargissement de la voirie au lieu-dit- le « Pellerat » Voie Communale N° 11

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'élargissement du carrefour de la voirie communale N°11 avec la RD N°7 située au Pellerat.

Les travaux d'élargissements de la voirie ont été réalisés sur une surface de 83 m² provenant de la parcelle AR 76 appartenant à Monsieur DEBOURG Roger. Il convient aujourd'hui de régulariser ce dossier. La division parcellaire a été faite par le Cabinet ARGEOL de Tarare.

Monsieur DEBOURG Roger fait donation de la parcelle d'une surface de 83 m²

Nous avons convenu ensemble que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que Monsieur DE ROCHEFORT souhaite vendre sa propriété, lors de cette transaction le service urbanisme s'est aperçu qu'un agrandissement avait été construit sur un morceau de terrain de voirie appartenant à la commune. J'ai demandé à Monsieur DE ROCHEFORT de régulariser cette emprise en nous rachetant la partie concernée, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant la mise en place des nouveaux containers nous avons rencontré des résistances de certains riverains. Nous avons palier avec Dominique DEVOS et avec la COR à la modification des espaces réservés pour la pose des bacs, concernant les nouvelles modalités de collectes des Ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des emballages qui doit débuter à partir du 1^{er} juin 2018.

Un panneau sera apposé à l'espace des camping-cars au Tram pour présenter la commune, les atouts, ces commerces ces services et l'emplacement des points de collectes pour les ordures ménagères et des emballages.

Concernant la mise en place des containers sur le futur parking «des Tuillières» nous avons rencontré sur place M. et Mme TARDY et leur avons indiqué que nous ne pouvions pas déroger de l'emplacement prévu dès le départ du projet, considérant que la place nécessaire pour le camion de ramassage doit être de 12 mètres au moins et qu'ils doivent être alignés à moins d'un mètre de la chaussée. Des végétaux seront plantés à l'arrière de l'abribus pour masquer quelque peu ces containers.

Les travaux concernant le parking « des Tuillières » avancent, je ne peux vous informer de la date de la fin du chantier.

La restitution des réunions de travail faite pour la commune nouvelle aura lieu le lundi 4 juin à la salle des fêtes des Olmes à 19H30. Dates à retenir une réunion du conseil « spéciale commune nouvelle » est programmée le mardi 12 juin 2018 en Mairie. La décision définitive sera prise lors de la réunion du Conseil Municipal du lundi 2 juillet 2018 à 20h00 par vote à bulletin secret.

Mme Chrystèle BELLON est en vacances du 28 mai et jusqu'au 31 mai 2018, sa prise de poste dans sa nouvelle collectivité est le 1^{er} juin 2018. La modification des plages horaires pour l'ouverture de la Mairie est déjà en place, le mardi et le vendredi toute la journée ainsi que le mercredi matin.

Perturbation de la circulation : la circulation sur la RD 27 sera fermée entre Saint-Forgeux et Pontcharra pour la fête départementale des pompiers le samedi 9 juin 2018 de 7h00 à 20h00 une déviation va être mise en place par les services du Département pour cette manifestation.

Des travaux vont avoir lieu sur le pont de l'autoroute, la RD 27 sera totalement fermée la nuit et réglementée par un alternat en journée pendant une quinzaine de jours au mois de septembre, dès que nous aurons les dates exactes nous vous informerons.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation des différents permis de construire ainsi que des déclarations préalables, le service Urbanisme de la COR a déposé en Mairie les déclarations préalables pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église et la salle d'animation.

Monsieur Daniel CHAUD :

Pour la saison estivale trois saisonniers ont été retenus Mme Laurie REYNAUD, Monsieur Elie CORDEL et Monsieur William DENIZE, il sera précisé sur leur contrat que l'utilisation du portable sera interdite sauf pour les urgences.

Je tenais à remercier les bénévoles pour la journée du 16 mai 2018, nous avons accueilli dans notre équipe Monsieur Michel BEROUD paysagiste retraité. Des décorations de notes de musiques vont être installés dans les massifs de la commune, afin d'annoncer le festival des 3 vallées qui cette année se déroule dans notre village du 6 juillet au 8 juillet 2018. Nous aurions besoin de personnes afin de nous aider à les peindre.

Voirie communautaire : une première réunion a eu lieu en Mairie et sur place le mardi 23 mai 2018 à 17h00 afin de faire le point sur les travaux situés chemin du Giroud, les travaux doivent débuter semaine 22.

Voirie Communale : le marché d'appels d'offres sera fait directement par la commune une fois que nous aurons reçu les éléments du cahier des charges.

1^{er} passage de l'épaveuse autour du village et par la suite sur toute la commune a débuté.

Les organisateurs du Festival de musique demandent si les élus peuvent servir le vin d'honneur du dimanche matin. Après consultation du conseil, il est décidé qu'ils sont à même de trouver du personnel pour le service.

Madame Christelle LAFFAY :

Comme vous avez pu le constater en arrivant dans la salle, j'ai réalisé un diaporama de quelques photos prises lors des différentes manifestations, c'est plus parlant.

Rappelle du Spectacle sur le cirque vendredi 25 mai à 19h00 dans la cour de la cantine merci de votre participation.

Monsieur Dominique DEVOS :

A reçu divers devis de fresques à réaliser sur la commune, il a été décidé de réaliser la fresque sur les toilettes publiques situées route de Pontcharra pour un montant de 1 200 € TTC et de restaurer suite à vandalisme, la fresque MICHAUD pour un montant de 550 € TTC. Des photos de fresques Street Art passent de mains en mains, après consultation du conseil et à l'unanimité le Street Art n'est pas fait pour notre village.

Une animation de paintball va être organisée par les Centres sociaux de Tarare, il faudrait que l'on trouve un terrain. Je propose de demander à Monsieur Pascal DURDILLY, le terrain à côté de l'espace de jeux de la commune.

Les travaux de mise en place de nouvelles horloges pour l'éclairage public va débuter, je propose une extinction sur deux périodes soit : de 23 heures à 6 heures d'octobre à avril et de Mai à septembre ne pas allumer les candélabres, qu'en pensez-vous ? Le conseil après débat est d'accord pour la mise en place de ces extinctions.

Madame Chantal DUJARDIN-REY arrivée à 21h15 :

Fait le compte rendu de la réunion d'assainissement qui a eu lieu ce soir, à ce jour sur les 36 communes 900 points noirs ont été répertoriés pour l'assainissement non collectifs. Actuellement par an, il n'y a que 80 dossiers qui sont traités. Pas de travaux prévus sur la commune, j'ai posé la question concernant la réalisation des travaux d'assainissement pour le bâtiment qui va être construit, le service de la COR a étudié à ce jour que le PC concernant les 3 maisons, pour le grand bâtiment, il y a l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire :

Indique une prochaine réunion avec EPORA et l'entreprise retenue pour les travaux de démolitions date par encore retenue. Le planning des débuts des travaux que l'on nomme le point zéro est le vendredi 8 juin.

Une réunion est à prévoir avec les riverains de la future construction, le permis de construire étant accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
